



Faute Technique et Absence de Licence

Chères licenciées, chers licenciés,

1) Le club vous informe par la présente note qu'au cours de la saison 2018/2019, **toute faute technique, disqualifiante avec ou sans rapport sera à la charge de la personne sanctionnée.**

De plus, le comité directeur se réserve le droit de suspendre le joueur ou la joueuse recevable jusqu'au règlement de la somme due.

2) **Tout joueur ne présentant pas sa licence pour un match, sera redevable de la somme à payer à la Fédération Française de Basket-ball.**

A titre indicatif, voici ci-dessous les tarifs appliqués par la Fédération Française de Basket-ball:

Faute Technique ou Faute Disqualifiante sans rapport	1ère (sursis)	0,00 €
	2ème	35,00 €
	3ème (+ 1 journée de suspension)	60,00 €
	4ème (+ 2 journées de suspension)	80,00 €
	au delà de la 4 ^{ème}	150,00 €

<u>Faute Disqualifiante avec Rapport</u>	150,00 €
<u>Ouverture d'un dossier de Discipline</u>	150,00 €
<u>Licence non présentée ou non conforme</u>	10 €